

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 11/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/04/2024  
Mise en ligne sur le site internet le 15/04/2024

L'an 2024, le 11 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2024.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**Excusée ayant donné procuration** : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie

**Excusé** : M. COLIN Pascal

**A été nommé secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

## D24\_005 – Affectation de résultat - Budget de la commune

**Vu l'article L. 2315-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Compte tenu des résultats au compte administratif 2023 du budget de la commune :**

- Section de fonctionnement : excédent de 518 623.98 €
- Section d'investissement : déficit de 105 285.31 €

**Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2023 en dépenses : 33 006,00 €**

**Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2023 en recettes : 18 704,00 €**

Il est proposé d'affecter les résultats, au budget de la commune, de la façon suivante :

Résultat 2023	Section BP 2024	Sens	Chapitre	Somme
Investissement	Investissement	D	001	105 285,31 €
Fonctionnement	Fonctionnement	R	002	399 036,67 €
	Investissement	R	1068	119 587,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'affectation de résultat 2023 au Budget Primitif 2024 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/04/2024  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,  
Mme THIROT Sylvie

